

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur André
GUENEGAN**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/10/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/10/2019
(accusé de réception du 02/10/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés publics après consultations

Il s'agit d'autoriser la signature de trois marchés publics.

Lors de ses réunions des 10 juillet, 25 juillet, 11 et 18 septembre 2019, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- Conception, production et réalisation artistique et technique d'une animation lumineuse place St Corentin

Depuis plusieurs années, la ville de Quimper développe une offre d'animations pour les fêtes de fin d'année sur la Place St Corentin et d'autres sites du centre-ville. L'objectif du marché est de mettre en place une réalisation artistique permettant de découvrir Quimper de manière inédite, voire surprenante et de donner à la Ville une grande visibilité à l'échelle régionale et nationale. Cette production artistique destinée à un public familial, doit s'harmoniser avec le patrimoine et ne pas gêner l'existant ; dont les représentations du spectacle Iliz veur.

La consultation a été passée selon un appel d'offres ouvert, en application des dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché comprend une tranche ferme correspondant aux périodes 2019-2020 et 2020-2021 ; et une tranche optionnelle pour la période 2021-2022.

Le contrat sera conclu pour une durée maximum de 36 mois à compter de sa date de notification.

La tranche ferme sera conclue pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification du marché.

La tranche optionnelle sera conclue pour 12 mois à compter de sa date d'affermissement qui interviendra au plus tard dans les 24 mois qui suivent la notification du marché.

La date prévisionnelle de notification : octobre 2019.

L'attributaire de de l'accord-cadre est la société SARL SPECTACULAIRES sise 4, Cossinades – BP57 35310 – Saint Thurial pour un montant de 173 810 € HT pour la tranche ferme (86 905 € HT/an) soit 199 991 € TTC et 86 905 € HT soit 99 995,50 € TTC pour la tranche optionnelle soit un total de 260 715 € HT sur la tranche ferme + la tranche optionnelle (soit 299 986,50 € TTC).

- Fourniture de panneaux de police et accessoires de signalisation routière

Le marché concerne la fourniture de panneaux de police et accessoires de signalisation routière, homologués et certifiés.

Les prestations sont réparties en 3 lots désignés ci-dessous. Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé et chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

Lots	Désignation
1	Signalisation permanente de police Tous les panneaux de signalisation de police labellisés «SP» de type A, AB, B, C, CE, J 10 , M et Panneaux spécifiques suivant décors définis par la ville de Quimper ainsi que tous types d'accessoires de fixation de ces panneaux
2	Signalisation temporaire plastique de chantier Tous les panneaux plastiques de signalisation temporaire de type AK, BK, K, KC, KD, KM K5d, K2, K8, et Balise K5d ainsi que tous types de supports et d'accessoires de fixation de ces panneaux
3	Signalisation souple d'équipement de sécurité de la route Les balises J1, J3, J13 souples, K5a, les balisettes J11, J12 et anti-stationnement, les délinéateurs J6, les musoirs J14 a ainsi que tous types de fixation adapté, cônes de signalisation, etc.

Le marché a été passé en appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec un montant maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord cadre sera conclu pour une période de quatre ans à compter de sa notification et pourra être reconduit, compte tenu du caractère récurrent des prestations.

La date prévisionnelle de notification est fixée au mois d'octobre 2019.

Les montants sont les suivants pour chacun des lots :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
1	Signalisation permanente	240 000,00 €
2	Signalisation temporaire	160 000,00 €
3	Signalisation souple	80 000,00 €
	Total pour la durée de l'accord-cadre	480 000,00 €

Les attributaires sont les suivants :

- Lot 1 Signalisation permanente de police : LACROIX CITY sise 8 Impasse de Bourrelier – BP 30004 – 44801 Saint Herblain sur la base du détail estimatif de 25 546,60 € HT pour un montant maximum de 240 000 € HT sur la durée du marché ;
 - Lot 2 Signalisation temporaire plastique de chantier : SELF SIGNAL sise 13 rue de Bray – CS 77702 – 35577 Cesson Sévigné cedex sur la base du détail estimatif de 22 102,00 € HT pour un montant maximum de 160 000 € HT sur la durée de l'accord cadre ;
 - Lot 3 Signalisation souple d'équipement de sécurité de la route : LACROIX CITY sise 8 Impasse de Bourrelier – BP 30004 – 44801 Saint Herblain sur la base du détail estimatif de 6 169,66 € HT pour un montant maximum de 80 000 € HT sur la durée de l'accord cadre.
- **Transports scolaires des écoles quimpéroises et des centres de loisirs de la ville de Quimper pour toutes activités diverses réalisées sur le temps scolaire ou périscolaire**

Les prestations sont réparties en 3 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Déplacements des écoles de Quimper pour les activités EPS
2	Déplacements occasionnels des écoles de Quimper
3	Déplacements des centres de loisirs de Quimper

Le marché a été passé en appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum et un montant maximum et avec un opérateur économique par lot en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les montants sont les suivants :

Lots	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
1	Pour les activités d'éducation physique et sportives (EPS)	12 000,00 €	60 000,00 €
2	Déplacements occasionnels des écoles de Quimper	12 000,00 €	30 000,00 €
3	Déplacements des centres de loisirs de Quimper	12 000,00 €	55 000,00 €
	TOTAL ANNUEL	36 000,00 €	145 000,00 €
	TOTAL EN CAS DE RECONDUCTIONS	144 000,00 €	580 000,00 €

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification aux titulaires, reconductible trois fois.

Les attributaires sont les suivants :

- Pour le lot 1, l'entreprise CAT sise 7 rue Max Le Bail 22000 Saint Briec sur la base d'une montant estimatif de 45 500 euros HT ;
- Pour le lot 2, l'entreprise L'Eté Bus et Cars sise route de Fouesnant 29940 La Forêt Fouesnant sur la base d'une montant estimatif de 14 480 euros HT ;
- Pour le lot 3, l'entreprise L'Eté Bus et Cars sise route de Fouesnant 29940 La Forêt Fouesnant sur la base d'une montant estimatif de 19 906 euros HT.

Après avoir délibéré (4 abstentions ; 39 suffrages exprimés dont 39 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer ces marchés publics.